

Résolution du conseil d'administration présentée par la ville de Sheboygan, au Wisconsin, et la ville de St. Catharines, en Ontario



RENFORCER L'ACCORD ENTRE LE CANADA, LES ÉTATS-UNIS ET LE MEXIQUE POUR SOUTENIR LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT?

Janvier 2026

ATTENDU QUE l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) (*USMCA-CUSMA* en anglais), a, depuis son entrée en vigueur en 2020, fourni un cadre stable et prévisible pour le commerce et les investissements en Amérique du Nord, soutenant environ 2 000 billions de dollars d'échanges trilatéraux annuels et des chaînes d'approvisionnement transfrontalières profondément intégrées, essentielles à la prospérité économique et à la sécurité des parties.

ET ATTENDU QUE le commerce bilatéral entre les États-Unis et le Canada représente à lui seul environ 1 billion de dollars par an, le Canada étant le premier partenaire commercial de plus de 30 États américains.

ET ATTENDU QUE les économies de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent constituent la troisième économie mondiale, générant 30 % de l'activité économique aux États-Unis et au Canada, selon la Banque de Montréal.

ET ATTENDU QUE les communautés de notre région sont parmi les plus dépendantes du commerce en Amérique du Nord, comptant sur un accès prévisible aux marchés, des opérations frontalières efficaces, et des chaînes d'approvisionnement intégrées pour soutenir la croissance économique et la création d'emplois.

ET ATTENDU QUE les organisations commerciales et les associations sectorielles, tant nationales que régionales, ont souligné que le maintien de l'architecture fondée sur des règles de l'ACEUM demeure le signal de certitude le plus important pour les entreprises et les consommateurs nord-américains.

ET ATTENDU QUE la compétitivité économique dépend de plus en plus de la résilience des infrastructures, de l'accès sécurisé aux intrants essentiels, de la coopération en matière de réglementation et de la certitude des investissements à long terme, qui sont tous directement influencés par la mise en œuvre efficace de l'ACEUM.

ET ATTENDU QUE l'examen conjoint de l'ACEUM après six ans, prévu pour le 1^{er} juillet 2026, représente une occasion importante pour les parties de réaffirmer leur engagement commun envers l'accord.

ET ATTENDU QUE le maintien de l'ACEUM, combiné à la mise en œuvre plus poussée des dispositions de l'accord relatives à la résilience de la chaîne d'approvisionnement et à la compétitivité économique, en particulier, sont des conditions préalables essentielles à la création d'un Corridor économique côtier de renommée mondiale, et à l'attraction d'un demi-million de nouvelles entreprises dans notre région au cours de la prochaine décennie, comme le détaille le Plan d'action pour la transformation économique de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

IL EST DONC RÉSOLU QUE :

L'Alliance des villes demande aux gouvernements des États-Unis et du Canada de préserver l'ACEUM, tout en utilisant l'examen conjoint de 2026 pour réaffirmer leur soutien et renforcer la mise en œuvre des dispositions ayant une incidence sur la résilience de la chaîne d'approvisionnement et la compétitivité économique, consolidant ainsi les relations commerciales solides entre les États-Unis et le Canada, et notre économie régionale de 9,3 billions de dollars.

L'Alliance des villes affirme que la résilience de la chaîne d'approvisionnement dans notre région dépend de la mise en œuvre efficace et prévisible des dispositions de l'ACEUM relatives à l'accès au marché pour les marchandises, et à la sécurité des investissements, y compris celles énoncées au Chapitre 2 (Traitement national et accès au marché pour les produits) et au Chapitre 14 (Investissements), qui, ensemble, soutiennent la production intégrée, les investissements transfrontaliers et la stabilité économique à long terme dans notre région et au-delà.

L'Alliance des villes soutient l'utilisation des mécanismes de coopération institutionnelle de l'ACEUM, y compris la mise en œuvre du Comité sur la compétitivité nord-américaine établi en vertu du Chapitre 26 (Compétitivité), en tant que forums essentiels pour encourager l'investissement, la production et le commerce, et faire progresser la transparence réglementaire dans notre région et au-delà.

L'Alliance des villes exhorte les gouvernements des États-Unis et du Canada à continuer d'investir dans les capacités stratégiques de dédouanement dans les ports régionaux, afin de faciliter un commerce maritime robuste sur la voie maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent, conformément au Chapitre 7 (Administration des douanes et facilitation des échanges).

L'Alliance des villes continuera à mobiliser ses membres et toutes les parties prenantes concernées afin de fournir des perspectives pratiques et locales sur la mise en œuvre et l'évolution de l'ACEUM, en veillant à ce que l'accord continue d'apporter des avantages tangibles aux entreprises et aux communautés de notre région.